

ACCUEIL D'UN STAGIAIRE



INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCÉE 2026

La CPTS de la Vallée de la Meurthe accueillera durant tout le mois de mai 2026 un stagiaire Infirmier en Pratique Avancée (IPA) dans le cadre de son développement des actions de coordination et de prévention sur le territoire.

Cette initiative représente une opportunité supplémentaire pour renforcer la prévention et la coordination sur le territoire de la Vallée de la Meurthe, au bénéfice des patients et des professionnels de santé.

Un appui pour les professionnels de santé du territoire

À compter de maintenant et jusque mi mai 2026, tout professionnel de santé exerçant sur le secteur pourra orienter un ou plusieurs de ses patients vers la CPTS afin qu'un rendez-vous soit organisé avec l'infirmier en pratique avancée stagiaire.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de renforcer la prévention, le suivi et la coordination des parcours de soins, en complémentarité avec les professionnels déjà impliqués dans la prise en charge des patients.



Quel sera son rôle ?

Il est important de préciser que le stagiaire IPA ne pourra pas prescrire.

En revanche, il pourra notamment :

- Réaliser des bilans de prévention
- Effectuer des recueils de données cliniques
- Participer à l'évaluation globale de la situation du patient
- Contribuer au repérage de fragilités ou de facteurs de risque
- L'objectif est d'apporter un temps d'évaluation approfondi et structuré, en appui du professionnel orienteur.

Organisation des consultations

Les consultations auront lieu sur certaines communes du territoire (selon le secteur d'intervention défini par la CPTS).

Le stagiaire recevra en moyenne quatre patients par jour, afin de garantir un temps d'échange et d'analyse de qualité.

Les rendez-vous se dérouleront sur le mois de mai 2026.

Transmission des informations

Dans le cadre d'une orientation, les éléments recueillis lors du bilan seront transmis au professionnel de santé à l'origine de la demande, afin d'assurer la continuité des soins et d'adapter si nécessaire la prise en charge du patient.

INTÉRESSÉ(E), FAITES LE NOUS SAVOIR !



Link

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeRRKGJsTMPH7ofX88kS_zCsntPehZs-2uQf2Ts1mpEgkYoaPA/viewform?usp=publish-editor

ACCUEIL D'UN STAGIAIRE

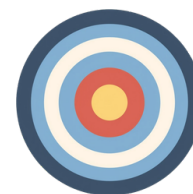


INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCÉE 2026



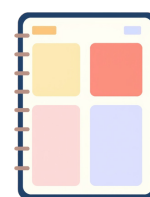
Communes de résidence des patients concernés :

- Anould
- Ban-de-Laveline
- Ban-de-Sapt
- Belval
- Bertrimoutier
- Châtas
- Coinches
- Combrimont
- Denipaire
- Entre-deux-Eaux
- Étival-Clairefontaine
- Fraize
- Frapelle
- Gemaingoutte
- Grandrupt
- Hurbache
- La Croix-aux-Mines
- La Grande-Fosse
- La Petite-Fosse
- La Petite-Raon
- La Salle
- La Voivre
- Le Beulay
- Le Mont
- Le Puid
- Le Saulcy
- Le Vermont
- Lesseux
- Lubine
- Lusse
- Mandray
- Ménil-de-Senones
- Moussey
- Moyemoutier
- Nayemont-les-Fosses
- Neuwillers-sur-Fave
- Nompatelize
- Pair-et-Grandrupt
- Provençères-et-Colroy
- Raon-l'Étape
- Raves
- Remomeix
- Saint-Dié-des-Vosges
- Saint-Jean-d'Ormont
- Saint-Léonard
- Saint-Michel-sur-Meurthe
- Saint-Remy
- Saint-Stail
- Sainte-Marguerite
- Saulcy-sur-Meurthe
- Senones
- Vieux-Moulin
- Wisembach



Critères des patients : (au moins 1 critère)

- Patient en ALD
- Patient de plus de 60 ans
- Patient sans médecin traitant



Organisation pratique

- Prise de rendez-vous en ligne par le biais de la CPTS du 15 mars au 30 avril 2026.
- Déplacement possible de manière sectorisée par l'IPA durant son stage au domicile des patients pour réaliser les rendez-vous.
- Rendez-vous organisés par secteur géographique
 - **Semaine 1 : secteur 1**
 - **Semaine 2 : secteur 2**
 - **Semaine 3 : secteur 3**
 - **Semaine 4 : secteur 4**

INTÉRESSÉ(E), FAITES LE NOUS SAVOIR !



https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeRRKGJsTMPH7ofX88kS_zCsntPehZs-2uQf2Ts1mpEgkYoaPA/viewform?usp=publish-editor



ORIENTATION POSSIBLE DE PATIENTS PAR LES PROFESSIONNELS
DE SANTÉ EXERCANT SUR LE TERRITOIRE DE LA CPTS



ACCUEIL D'UN IPA

STAGE IPA MAI 2026

FAITES LE POINT SUR VOTRE SANTÉ



UN BILAN DE SANTÉ
PERSONNALISÉ AVEC UN
INFIRMIER EN PRATIQUE
AVANCÉE (IPA) STAGIAIRE

⚠ L'IPA NE PRESCRIRA PAS DE TRAITEMENT

BILAN DE SANTÉ GRATUIT

📍 CONSULTATIONS SUR CERTAINES COMMUNES DU TERRITOIRE DE LA CA DE SAINT-DIÉ DES VOSGES.

 17 RENDREZ-VOUS DISPONIBLES EN MAI 2026 UNIQUEMENT

☎ PRENEZ RENDEZ-VOUS DÈS MAINTENANT EN LIGNE

 CE BILAN S'ADRESSE :

Aux patients sans médecin traitant

- Pour réaliser un premier bilan de santé
- Constituer un dossier complet et faciliter vos démarches pour retrouver un médecin

Aux personnes de plus de 60 ans et aux personnes en ALD (Affection Longue Durée)

- Pour faire le point sur votre état de santé et évaluer vos besoins de santé
- En complément de votre suivi médical habituel

JE PRENDS RENDEZ-VOUS :



COMMENT SE DÉROULE LE RENDEZ-VOUS ?

- ✓ Temps d'échange approfondi
- ✓ Recueil d'informations médicales
- ✓ Bilan de prévention personnalisé
- ✓ Transmission d'un compte-rendu